

821342

A 6005 1995

Société "ANEPIA"
S.A. au capital de 300.000 Francs
Siège Social : 173, Boulevard de Saint Loup
13011 MARSEILLE
R.C.S. MARSEILLE B 323 469 205 (82 B 42)

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 MARS 1995**

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/1994 -

L'an mille neuf cent quatre vingt quinze et le trente et un mars à 18 Heures, les actionnaires de la Société "ANEPIA", société anonyme au capital de 300.000 Francs, divisé en 1.500 actions de 200 Francs, se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation faite conformément aux statuts.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Mademoiselle Ingeborg DONATIN, en sa qualité de Présidente du Conseil d'Administration.

Monsieur Serge BIELLE
Monsieur Claude BIELLE

titulaires, ou représentant du plus grand nombre d'actions, acceptant ces fonctions, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Jean-Marc MOSSELMANS est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le tout conformément aux statuts.

La Présidente constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les sept actionnaires présents ou représentés possèdent 1.500 actions sur les 1.500 actions composant le capital social.

L'Assemblée régulièrement constituée peut valablement délibérer.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et les opérations de l'exercice clos le 30/09/1994



- Rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966,
- Approbation desdits rapports, comptes et bilan, Quitus aux administrateurs,
- Approbation, s'il y a lieu, des dépenses visées à l'article 39-4 du C.G.I.,
- Affectation des résultats,
- Renouvellement du mandat de trois administrateurs,
- Pouvoirs pour effectuer les formalités.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la copie de la convocation adressée aux titulaires d'actions nominatives et les recommandés postaux des lettres par eux adressées,
- la feuille de présence signée par les actionnaires.
- les pouvoirs des actionnaires représentés,
- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société au 30 Septembre 1994.
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe).
- le rapport de gestion de l'ancien Gérant sur les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 1994,.
- le rapport du Conseil d'Administration.

La Présidente déclare que l'inventaire, les comptes annuels et généralement, tous les documents devant, d'après la législation des sociétés, être communiqués aux actionnaires ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée et que la Société a satisfait dans les délais légaux aux demandes d'envoi de documents dont elle a été saisie en application des textes en vigueur.

Lecture est donnée du rapport de gestion du Conseil et des rapports du Commissaire aux Comptes.

La discussion est ouverte.

La Présidente donne la parole aux actionnaires.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

76

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Commissaire aux Comptes et du Conseil d'Administration, approuve dans toutes leurs parties lesdits rapports, comptes et bilan de l'exercice clos le 30 Septembre 1994 tels qu'ils sont présentés, ainsi que les actes de gestion accomplis par le Conseil au cours de l'exercice écoulé.

Notamment, l'Assemblée Générale approuve diverses dépenses, non déductibles des bénéfices, assujetties à l'impôt sur les sociétés en application de l'article 39-4 du C.G.I, s'élevant à la somme de **51.875 Francs**, représentant un impôt de **17.290 Francs**.

En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs sur l'exécution de leur mandat pour l'exercice 1993/1994.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve l'affectation des résultats telle qu'elle lui est proposée par le Conseil d'Administration et décide en conséquence d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **269.361,49 francs** de la façon suivante :

- | | |
|---|--------------|
| - distribution d'un dividende de | 100.500,00 F |
| soit 67,00 frs par action donnant droit à | |
| un avoir fiscal de 33,50 frs | |
|
 | |
| - au compte Report à Nouveau | 168.861,49 F |

Le montant du dividende mis en distribution au titre des trois exercices précédents et celui de l'avoir fiscal correspondant ont été les suivants :

<u>Exercice</u>	<u>Dividende</u>	<u>Avoir fiscal</u>
1992/1993	105.000	52.500
1991/1992	-0-	-0-
1990/1991	-0-	-0-

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée constatant que les mandats d'administrateur de Mademoiselle Ingeborg DONATIN, Messieurs Serge et Claude BIELLE sont arrivés à expiration, réélit, pour une durée de six années venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2000.

Mademoiselle Ingeborg DONATIN, Messieurs Serge et Claude BIELLE déclarent accepter ces fonctions, et, ne pas tomber sous le coup des incapacités, interdictions ou déchéances prévues par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de publicité et dépôt prescrites par la loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et les membres du bureau.

LA PRESIDENTE

Melle DONATIN Ingeborg



LES SCRUTATEURS

M. Serge BIELLE

LE SECRETAIRE

M. Jean-Marc MOSSELMANS

M. Claude BIELLE

Société "ANEPIA"
S.A. au capital de 300.000 Francs
Siège Social : 173, Boulevard de Saint Loup
13011 MARSEILLE
R.C.S. MARSEILLE B 323 469 205 (82 B 42)

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 31 MARS 1995

Nomination du Président du Conseil d'Administration

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze et le trente et un mars, les administrateurs se sont réunis au siège social, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle sur la convocation du Président du Conseil.

La réunion est présidée par Monsieur Claude BIELLE, doyen d'âge des administrateurs qui constate que plus de la moitié des administrateurs étant présents ou représentés, le Conseil peut valablement délibérer et rappelle l'ordre du jour :

Nomination du Président du Conseil d'Administration

Monsieur le Président rappelle que les fonctions de Président du Conseil d'Administration auxquelles Mademoiselle Ingeborg DONATIN a été élue par le Conseil d'Administration dans sa séance du 30 septembre 1992 sont arrivées à expiration ce jour ; il demande en conséquence au conseil de nommer un Président.

Il propose de réélire Mademoiselle Ingeborg DONATIN.

Après échange de vues, le conseil, à l'unanimité, décide de reconduire Mademoiselle Ingeborg DONATIN dans ses fonctions de Présidente pour la durée de son mandat d'administrateur.

La Présidente exercera ses pouvoirs conformément à la loi et aux dispositions statutaires.

La Présidente remercie le conseil de la confiance qu'il lui a renouvelée en la reconduisant dans ses fonctions, qu'elle déclare accepter.

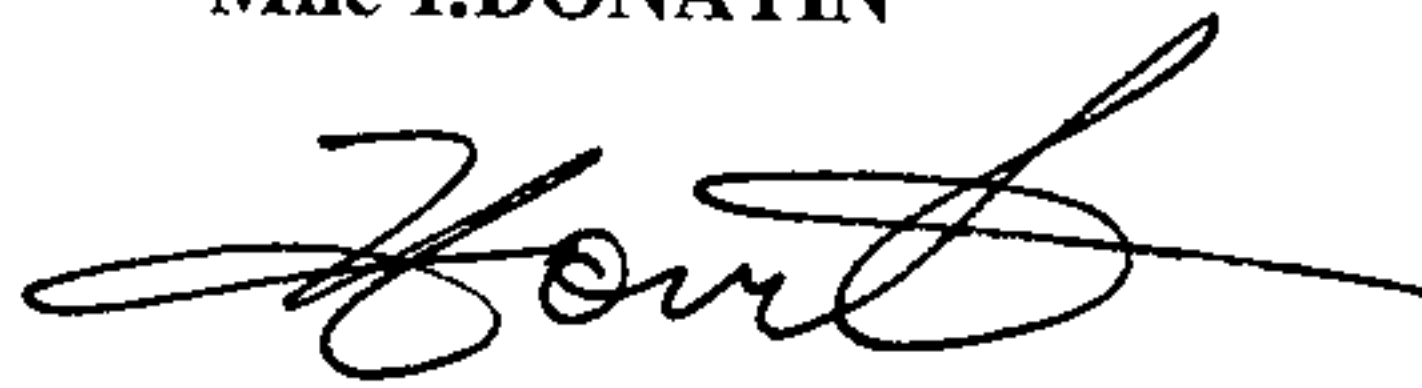
2

Plus personne ne demandant la parole, la réunion du Conseil a été levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été transcrit sur le livre paraphé des réunions du Conseil et signé par la Présidente et un Administrateur.

LA PRESIDENTE

Mlle I.DONATIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'I. Donatin', with a long horizontal flourish extending to the right.

UN ADMINISTRATEUR